

CONSEIL D'ADMINISTRATION de la SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Procès-verbal de la réunion du

26 septembre 2012

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

---

 = par téléphone

**Membres du Conseil présents**

Rémi Racine, président du Conseil  
Hubert T. Lacroix, président-directeur général  
Edward Boyd  
Peter Charbonneau  
George Cooper  
Pierre Gingras  
Marni Larkin  
Terry Leier  
Patricia McIver  
Brian Mitchell  
Edna Turpin




**Membre du Conseil absent**

Aucun

**Également présents**

Maryse Bertrand, vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil  
Stéphanie Duquette, chef de cabinet du président-directeur général  
Tranquillo Marrocco, secrétaire général associé

**Autres personnes présentes**

Steven Guiton, vice-président et chef des Affaires réglementaires (points 5 et 11)  
Louis Lalande, vice-président principal, Services français (point 4)  
Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture (point 7)  
Michel Cormier, directeur général de l'Information, Services français (point 4)  
John Lee, directeur général, Services technologiques aux médias  (point 11)  
Neil McEneaney, directeur général, Finances et Stratégie, Services anglais  (points 9 et 10)  
Jeffrey Orridge, directeur général, Émissions sportives, Services anglais  (points 9 et 10)

## Ouverture de la séance

Le président du Conseil ouvre la séance à 9 h.

### 1. Huis clos

#### (a) Avec les administrateurs indépendants

Aucun point à verser au procès-verbal n'est signalé au secrétaire général.

### 2. Adoption de procès-verbal

Sur une proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil du 23 août 2012.

### 3. Rapport du président-directeur général

Hubert T. Lacroix explique le processus en cours pour prévoir les conséquences financières éventuelles des décisions du CRTC concernant les différentes conditions de licence, les effets d'un éventuel lockout de la LNH, ainsi que le calendrier des discussions du Comité de planification stratégique et du Conseil.

### 4. Couverture des élections au Québec

Louis Lalande et Michel Cormier donnent les grandes lignes de la couverture des élections 2012 au Québec : stratégies de programmation, initiatives visant à assurer la diversité des voix, portée de l'auditoire, couverture régionale, débat des chefs, effectifs de l'équipe affectée à la couverture électorale, et leçons à tirer de cette expérience.

Les membres du Conseil s'informent sur la portée de l'auditoire, les méthodes de mesure de la diversité des voix, la couverture de certains événements, l'impact de certains reportages, les activités politiques d'ex-journalistes, le débat des chefs, et la couverture de la soirée électorale.

### 1. Huis clos

#### (b) Avec le président-directeur général

Aucun point à verser au procès-verbal n'est signalé au secrétaire général.

### 5. Le point sur les affaires réglementaires

Steven Guiton fait le point sur les dossiers suivants : plainte déposée par Stingray contre CBC Music, raisons du CRTC d'éliminer le FAPL, transaction entre Bell et Astral, cause de la valeur du signal devant les tribunaux, et collecte de l'information sur les nouveaux médias par le CRTC.

Les membres du Conseil s'informent sur la décision que devrait rendre le CRTC au sujet de la transaction Bell-Astral, les parties qui interviennent en cour au sujet de la valeur du signal, et le financement de la programmation locale.

Steven Guiton donne un aperçu du calendrier et du processus de renouvellement des licences, des intérêts de CBC/Radio-Canada et des étapes à venir.

Les membres du Conseil posent des questions sur les préparatifs en cours en prévision des audiences, les recours possibles si la Société s'oppose à la décision du CRTC, l'attention et l'empressement manifestés par le CRTC envers nous, les sujets de préoccupation pour le CRTC, la composition des membres du CRTC, et la date à laquelle la décision devrait être rendue.

## 6. Rapport du Comité de l'immobilier

Rémi Racine fait un compte rendu de la réunion du 25 septembre 2012 du Comité de l'immobilier, et précise les raisons pour lesquelles le statut de locataire est préférable à celui de propriétaire.

Maryse Bertrand distribue un résumé de la Stratégie immobilière et attire l'attention sur les objectifs du Plan directeur des Services immobiliers, ses principes directeurs, sa vision et les critères de propriété. Elle fait aussi brièvement le point sur les projets visant l'établissement d'Halifax et la Maison de Radio-Canada.

Les membres du Conseil s'informent sur le déficit lié à l'entretien, le calendrier d'exécution des projets, et les conséquences des dépenses d'infrastructure sur les dépenses de programmation.

## 7. Rapport du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Ted Boyd fait un compte rendu de la réunion du 26 septembre 2012 du Comité des ressources humaines et de la rémunération.

### (a) Mandat de négociation – Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Ted Boyd présente les dispositions prévues par la convention collective avec le SCFP au sujet du réexamen des salaires, les demandes syndicales, et les raisons du mandat de négociation proposé.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la rémunération, **IL EST RÉSOLU** d'approuver sans modification le mandat de négociation du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

### (b) Autres questions

Ted Boyd signale que le Comité a approuvé les objectifs du RRILT pour les vice-présidents principaux, et énumère les rapports présentés au Comité pour information.

Roula Zaarour mentionne les initiatives entreprises pour se rapprocher des cibles d'équité en matière d'emploi.

Hubert T. Lacroix fait

et sur les discussions avec les syndicats au sujet de l'augmentation des cotisations au Régime de retraite.

**s.21(1)(b)**

## 8. Rapport du Comité de la gouvernance et des nominations

Edna Turpin fait un compte rendu de la réunion du 25 septembre 2012 du Comité de la gouvernance et des nominations.

### (a) Comité des ressources humaines et de la gouvernance

Edna Turpin signale que, après avoir discuté de l'intérêt de fusionner les deux comités, les membres du Comité ont résolu de s'en remettre à la décision du Conseil d'administration. Rémi Racine explique ensuite les raisons pour lesquelles la fusion des deux comités a été envisagée.

Sur une proposition dûment appuyée et soumise au vote **À MAIN LEVÉE, IL EST RÉSOLU :**

1. de mettre fin aux mandats du Comité de la gouvernance et des nominations et du Comité des ressources humaines et de la rémunération;
2. d'approuver le mandat du Comité des ressources humaines et de la gouvernance dans la forme présentée (voir annexe 1); et
3. de nommer les membres du Comité des ressources humaines et de la gouvernance comme suit : Ted Boyd (président), George Cooper, Marni Larkin et Rémi Racine.

Pierre Gingras demande que son opposition à cette proposition soit inscrite au procès-verbal.

### (b) Calendrier des réunions de 2013

Edna Turpin et Rémi Racine expliquent les raisons du calendrier proposé.

Sur la recommandation du Comité de la gouvernance et des nominations, **IL EST RÉSOLU** d'approuver sans modification le calendrier des réunions de 2013.

### (c) Rémunération du président du Conseil d'administration

Rémi Racine quitte la salle pendant la discussion et cède son poste de président à Hubert T. Lacroix pour ce point à l'ordre du jour.

Edna Turpin explique les raisons de la résolution proposée.

Sur la recommandation du Comité de la gouvernance et des nominations, **IL EST RÉSOLU** d'approuver sans modification la résolution concernant la rémunération du président du Conseil d'administration (voir annexe 2).

## 10. Le point sur la LNH et le plan de contingence

Neil McEneaney fait le point sur les plans de contingence préparés pour faire face au conflit de la LNH et la manière dont CBC/Radio-Canada entend minimiser les pertes.

## 9. Jeux panaméricains

Jeffrey Orridge décrit le contexte dans lequel s'est fait l'appel d'offres, et explique les plans d'effectifs et les revenus projetés. Les membres du Conseil veulent savoir si les Jeux panaméricains entrent dans le calcul du contenu canadien, et s'informent sur le potentiel sur le plan de la publicité et des commandites, sur la valeur marketing et sur les possibilités d'attribution de sous-licences.

## 11. Stratégie de gestion des actifs de transmission (séance de formation)

Steven Guiton et John Lee donnent un aperçu du portefeuille des actifs de transmission, de la stratégie relative aux sites dont nous sommes propriétaires ainsi que des grands projets terminés, en cours et à venir.

Les membres du Conseil posent des questions sur les répercussions de cette stratégie sur les groupes de langue minoritaire, l'intérêt de maintenir des actifs de transmission dans les petites communautés, le recours à d'autres options que les pylônes pour distribuer les signaux, et le passage de la bande AM à la bande FM.

## 12. Huis clos (administrateurs indépendants)

Aucun point à verser au procès-verbal n'est signalé au secrétaire général.

## Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 20.

## Annexes

1. Mandat du Comité des ressources humaines et de la gouvernance
2. Résolution concernant la rémunération du président du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada

---

Président du Conseil

---

Secrétaire

## Annexe 1

### MANDAT COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA GOUVERNANCE

#### A. OBJET

1. Le Comité des ressources humaines et de la gouvernance (le « Comité ») a pour objet d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités d'intendance et de surveillance relativement aux stratégies en matière de ressources humaines, à la rémunération, à la gouvernance d'entreprise, à la régie interne du Conseil et à d'autres questions connexes.

#### B. COMPOSITION

1. Le Comité est composé de trois à six administrateurs, dont aucun ne peut être dirigeant ou employé de la Société.
2. Le président et les membres du Comité exercent leur mandat à partir de la date de leur nomination par le Conseil jusqu'à ce qu'ils soient démis de leurs fonctions ou remplacés par le Conseil ou qu'ils cessent d'être administrateurs.
3. Le président du Comité peut désigner un autre membre du Comité pour présider les réunions du Comité au besoin.
4. La majorité des membres du Comité constitue le quorum.
5. Le secrétaire général de la Société (ou son représentant) exerce les fonctions de secrétaire du Comité.

#### C. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

1. Les fonctions et les responsabilités du Comité, déléguées par le Conseil, sont remplies au nom du Conseil sous réserve des pouvoirs et des responsabilités du Conseil.
2. Le Comité rend compte régulièrement au Conseil des mesures prises depuis le rapport précédent.
3. Le Comité recommande au Conseil pour approbation :
  - a) les objectifs annuels du président-directeur général;
  - b) la cote d'évaluation du rendement du président-directeur général par rapport aux objectifs fixés;
  - c) le programme et les budgets annuels de rémunération des cadres supérieurs, y compris les régimes et les budgets de rémunération incitative;
  - d) tout forfait de cessation d'emploi pour les vice-présidents qui diffère des régimes ou des politiques approuvés par le Conseil ou par le Comité;
  - e) le programme et le budget annuels de rémunération pour les employés non cadres supérieurs et non syndiqués;
  - f) les stratégies et les politiques importantes en matière de ressources humaines et de relations de travail;

- g) les mandats importants pour la négociation des conventions collectives;
  - h) tout changement au Manuel du Conseil, qui définit les politiques et les procédures qui régissent le fonctionnement du Conseil, ainsi que le mandat du Conseil, du président du Conseil, du président-directeur général, des administrateurs et des comités du Conseil;
  - i) la liste des compétences et de l'expérience généralement jugées nécessaires pour siéger au Conseil, et celles particulièrement recherchées en vue d'une vacance ou d'une vacance éventuelle;
  - j) le processus pour évaluer l'efficacité du Conseil dans son ensemble, de ses comités, de son président et des administrateurs particuliers; et
  - k) tout changement à la rémunération des administrateurs.
4. Le Comité, sur la recommandation du président-directeur général, recommande au Conseil d'approuver :
- a) la nomination des vice-présidents;
  - b) le programme de rémunération offert aux vice-présidents à l'embauche; et
  - c) tout changement majeur apporté à la structure organisationnelle.
5. Le Comité approuve :
- a) toutes questions liées à l'administration des régimes de rémunération incitative des cadres supérieurs, y compris, sans s'y limiter, la désignation des cadres supérieurs ayant droit à ces régimes;
  - b) le programme annuel de rémunération de chaque vice-président, conformément à la stratégie, au plan et aux politiques en matière de rémunération des cadres supérieurs de la Société;
  - c) le programme et le processus de planification de la relève de la Société; et
  - d) le nouveau programme d'orientation des nouveaux administrateurs et le programme de formation annuel des administrateurs.
6. Le Comité gère le processus de sélection des membres du Conseil et, au besoin, retient les services de consultants ou délègue au président du Conseil, au président du Comité ou au président-directeur général l'autorité de repérer des candidats convenables à recommander au Conseil.
7. Le Comité examine :
- a) le rapport annuel de Santé, Sécurité et Environnement;
  - b) la façon dont la Société aborde généralement les questions de gouvernance; et
  - c) son mandat périodiquement afin de s'assurer de sa pertinence et fait des recommandations au Conseil au besoin.

## D. RÉUNIONS RÉGULIÈRES ET TRAVAUX

1. Le Comité se réunit régulièrement au moins trois fois par an et à d'autres occasions sur convocation de son président.
2. Le président-directeur général est invité à assister à toutes les réunions du Comité.
3. Le président du Comité, en consultation avec le président-directeur général et le secrétaire général (ou leur représentant), établit l'ordre du jour de chaque réunion, qui est ensuite transmis aux membres du Comité.
4. Le procès-verbal des réunions du Comité peut être obtenu auprès du secrétaire général.
5. Le calendrier des réunions régulières et des travaux connexes du Comité est présenté en annexe.

---

### Annexe

#### RÉUNIONS RÉGULIÈRES ET TRAVAUX CONNEXES

(À moins d'indication contraire, il s'agit de rapports annuels)

(Chiffres entre parenthèses = minutes allouées, sauf indication contraire)

#### MARS (Ottawa)

##### Recommandation au Conseil :

- Budget de la planification des salaires (20)
- Structure du régime de rémunération incitative (20) (seulement s'il y a des changements)

##### Approbation :

- Plan de formation des administrateurs (20)

##### Pour information :

- Conformité au Code de conduite et aux règles de déclaration des dirigeants (dépenses, avantages et utilisation des biens)
- Conformité au Code de conduite et aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts
- Conformité des membres – déclaration des conflits d'intérêts

#### MAI (années paires : Montréal / années impaires : Toronto)

##### Recommandation au Conseil :

- Évaluation de rendement du PDG (40)
- Plan de rendement du PDG (20)
- Calendrier des réunions (10)

##### Pour information :

- Rapport sur l'équité en matière d'emploi
- Rapport produit en vertu de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*



**JUIN (Ottawa)**

**Recommandation au Conseil :**

- Planification des salaires de l'EHD (20)

**Approbation :**

- Plan de relève pour les membres de la direction (20)

**Pour information :**

- Rapport de Santé, Sécurité et Environnement
- Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*

## Annexe 2

### RÉSOLUTION CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CBC/RADIO-CANADA

1. Que, conformément aux *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État* (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000), le président du Conseil d'administration reçoit un taux journalier :
  - a) lorsqu'il assiste (en personne, par vidéoconférence ou par d'autres moyens électroniques) à des réunions régulières du Conseil d'administration ou de ses comités;
  - b) lorsqu'il participe à quatre réunions du Conseil d'administration ou de ses comités par téléphone, par téléconférence ou par d'autres moyens électroniques;
  - c) pour le temps de déplacement pour assister à une réunion du Conseil d'administration ou de ses comités, dans le cas où le trajet entre le domicile et le lieu de réunion exige plus de trois heures;
  - d) pour s'acquitter des responsabilités de direction, d'analyse ou de représentation suivantes, y compris sans s'y limiter :
    - i) se préparer et assister à des séances d'information et à des réunions importantes avec des représentants du gouvernement, avec des membres de l'Équipe de la haute direction de la Société ou leurs représentants;
    - ii) s'exprimer lors d'événements à titre de porte-parole officiel de CBC/Radio-Canada ou de son Conseil d'administration;
    - iii) assister à des ateliers officiels en lien avec les fonctions et les devoirs du président; et
    - iv) être présent à des activités officielles organisées par CBC/Radio-Canada ou par son Conseil d'administration, ou auxquelles il est invité à titre de représentant de CBC/Radio-Canada ou de son Conseil d'administration;

Attendu que :

- a) le taux journalier du président est fixé au montant précisé dans le décret sur la rémunération du président du Conseil;
  - b) sauf pour la présence ou la participation à des réunions du Conseil d'administration et de ses comités et pour le temps de déplacement nécessaire pour se rendre à ses réunions, seulement la moitié du taux journalier est versé pour les périodes de quatre heures ou moins; et
  - c) pas plus du montant équivalant à un taux journalier ne peut être versé par jour civil de vingt-quatre heures;
2. Que, conformément aux *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État* (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000), les honoraires annuels précisés dans le décret sur la rémunération du président du Conseil d'administration sont calculés au prorata et versés chaque trimestre.